

Résumé

L'Accord de libre-échange Canada-États-Unis sera très avantageux pour l'économie canadienne. Il établit une nouvelle relation commerciale comportant des garanties d'accès élargi aux marchés l'un de l'autre. De nombreux secteurs de l'économie canadienne en profiteront.

En ce qui concerne l'industrie canadienne de la pêche, l'Accord offrira les avantages suivants :

- Les Canadiens auront mieux accès au vaste marché américain du poisson. Les réductions tarifaires permettront aux exportateurs canadiens de produits de la pêche de disposer d'un avantage par rapport à leurs concurrents d'autres pays et offriront des perspectives plus grandes aux produits à valeur ajoutée par transformation au Canada ainsi qu'un plus grand nombre d'emplois.
- Les exportateurs canadiens de produits de la pêche bénéficieront d'un mécanisme de règlement des différends. Par le passé, des décisions américaines prises à l'encontre de produits canadiens de la pêche et concernant des droits compensatoires et des droits antidumping ont été contestées par l'industrie canadienne. Les exportateurs seront désormais certains que les affaires seront jugées en stricte conformité avec la loi et compte tenu de tous les faits pertinents. On leur consacra moins de temps et d'argent du fait de l'existence d'un processus de règlement des différends.
- Les obstacles au commerce attribuables à la réglementation et aux procédures du gouvernement américain seront réduits au minimum. Le Canada et les États-Unis s'engagent à collaborer à la suppression des obstacles techniques aux échanges commerciaux.
- Le ministre des Pêches et des Océans conserve les pouvoirs qui l'habilitent à faire en sorte que les Canadiens tirent des avantages de leurs ressources halieutiques. L'Accord ne renferme aucune disposition qui offrirait aux bateaux de pêche américains un accès direct ou indirect aux stocks des pêcheries canadiennes.
- L'Accord maintient la capacité du gouvernement canadien d'appliquer des programmes sociaux et de développement régional au profit des pêches, comme le Régime d'assurance-chômage. Ces programmes ne sont pas touchés par l'Accord.

L'industrie de la pêche, qui occupe l'un des premiers rangs dans le monde, est le principal soutien de centaines de petites collectivités des régions côtières du Canada. En redéfinissant les règles et les procédures des échanges avec notre plus important partenaire commercial, l'Accord renforcera le potentiel de croissance de l'industrie de la pêche.